

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008
DELIBERATION N° 2008/04/10 F

OBJET : Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au sein de l'Association Comité Yerrois Villages Roumains.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33,

SUR proposition du Maire,

PROCEDE à l'élection d'un délégué du Conseil Municipal au sein de l'Association Comité Yerrois Opération Villages Roumains, le Maire étant membre de droit,

Est élu par 32 voix :

-M. Bernard NUSBAUM.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le *11-4-08*
et de la publication le *16-4-08*
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98